

2023-1000
2023-12-08

Étiquette du contenant
(Panneau arrière du bac)

GROUPES	3, 11	FONGICIDE
----------------	--------------	------------------

CUSTODIA^{MD}

Fongicide foliaire

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES FOLIAIRES DU BLÉ
(DE PRINTEMPS, D'HIVER ET DUR), DE L'ORGE, DE L'AVOINE ET DU SOJA

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



POISON

PRINCIPES ACTIFS :

Azoxystrobine 120 g/L

Tébuconazole 200 g/L

Contient du 1,2 Benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation

N^o D'HOMOLOGATION 33672 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1 050 litres

Pour toute urgence médicale appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, MB R3B 0X1
1-855-264-626

2023-1000
2023-12-08

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et des gants n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Si l'on ne dispose pas de telles instructions relativement aux articles lavables, utiliser de l'eau très chaude et du détergent. Ranger et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ceux-ci immédiatement. Bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-1000
2023-12-08

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le composé ne produit pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Le contact avec les yeux peut causer une irritation. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits animaux sauvages, et les plantes terrestres non ciblées.

Le tébuconazole et l'azoxystrobine sont des substances rémanentes qui ont des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du tébuconazole et/ou de l'azoxystrobine dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des secteurs traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit si une forte pluie est imminente. La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer le produit à une température supérieure à 5 °C dans son contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.
3. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol.
4. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

2023-1000
2023-12-08

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.
2. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
3. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

Custodia des marques de commerce de ADAMA Group Company.

2023-1000
2023-12-08

Livret

GROUPES	3, 11	FONGICIDE
---------	-------	-----------

CUSTODIA^{MD}

Fongicide foliaire

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES FOLIAIRES DU BLÉ
(DE PRINTEMPS, D'HIVER ET DUR), DE L'ORGE, DE L'AVOINE ET DU SOJA

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



POISON

PRINCIPES ACTIFS :

Azoxystrobine 120 g/L

Tébuconazole 200 g/L

Contient du 1,2 Benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0193 % à titre d'agent de conservation

N^o D'HOMOLOGATION 33672 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1 050 litres

Pour toute urgence médicale appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300-191 Lombard Avenue

Winnipeg, MB R3B 0X1

1-855-264-626

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : LE PRODUIT

Le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} s'applique comme traitement en post-levée dans le blé (de printemps, d'hiver, dur), l'orge, l'avoine et le soja pour réprimer ou pour supprimer les maladies foliaires.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 2 : MISES EN GARDE, ÉQUIPEMENT ET VÊTEMENTS DE PROTECTION ET RESTRICTIONS SUR LE DÉLAI DE SÉCURITÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison et des gants n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Le pilote peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). Si l'on ne dispose pas de telles instructions relativement aux articles lavables, utiliser de l'eau très chaude et du détergent. Ranger et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si le pesticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ceux-ci immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.

S'assurer que personne ne se trouve dans la zone à traiter au moment du traitement. Seule la signalisation mécanique est permise. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

SECTION 3 : PREMIERS SOINS

2023-1000
2023-12-08

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

SECTION 4 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le composé ne produit pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Le contact avec les yeux peut causer une irritation. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Avis au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits animaux sauvages, et les plantes terrestres non ciblés.

Le tébuconazole et l'azoxystrobine sont des substances rémanentes qui ont des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du tébuconazole et/ou de l'azoxystrobine dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation du fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Pour réduire le ruissellement des secteurs traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit si une forte pluie est imminente. La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

SECTION 6 : ENTREPOSAGE

1. Entrepoiser le produit à une température supérieure à 5 °C dans son contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.
3. Entrepoiser le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien aéré, sans drain de sol.
4. Protéger le gel.

SECTION 7 : ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression.
2. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
3. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le

SECTION 8 : AVIS À L'UTILISATEUR

nettoyage des déversements.

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

SECTION 9 : INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les

conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

SECTION 10 : DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI

NE PAS traiter plus d'une fois par année pour le blé, l'orge, l'avoine et le soja.

NE PAS appliquer ce produit avec un système d'irrigation.

NE PAS traiter lorsque les conditions météorologiques risquent d'entraîner la dérive de pulvérisation à partir des zones traitées jusqu'aux cultures adjacentes.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (par exemple les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les zones humides), les estuaires ou les habitats marins.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à une

hauteur maximale de 60 cm au- dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Comme ce produit n'est pas homologué pour combattre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'employer pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers les zones d'activité humaine (telles des résidences, des chalets, des écoles et des superficies récréatives). Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} doit être appliqué dans au moins 100 litres de solution de pulvérisation par hectare (application terrestre) ou au moins 47 litres de solution de pulvérisation par hectare (application aérienne). Vérifier fréquemment l'étalonnage du pulvérisateur.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

SECTION 11 : DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

Pour le blé, l'orge et l'avoine – Les applications ne peuvent pas être effectuées dans les 45 jours pour les grains mûrs et dans les 36 jours pour le foin. Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de foin vert dans les 6 jours suivant le traitement. On peut utiliser la paille après la récolte comme foin ou comme litière.

Pour le soja - Les applications ne peuvent pas être effectuées dans les 20 jours pour les semences mûres.

SECTION 12 : ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, et les terres humides), estuariens et marins.

Méthode d'application	Cultures	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Voilure tournante	
		Moins que 1 m	Plus que 1 m		
Pulvérisateur agricole	Blé, orge, soja, avoine	1	0	1	
Aérienne	Blé, orge, soja	Voilure fixe	5	0	15
		Voilure tournante	4	0	15
	Avoine	Voilure fixe	2	0	15
		Voilure tournante	1	0	10

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association, respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et utiliser la catégorie de pulvérisation à plus grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits du mélange en cuve. Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé en cuve avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent également le mélange en cuve, à condition que l'intégralité des deux étiquettes, y compris le mode d'emploi, les précautions, les restrictions, les précautions environnementales et les zones tampons de pulvérisation sont suivies pour chaque produit. Dans les cas où ces exigences diffèrent entre les étiquettes des partenaires de mélange en cuve, l'étiquette la plus restrictive doit être suivie. Ne pas mélanger en cuve des produits contenant le même ingrédient actif à moins qu'ils ne soient spécifiquement mentionnés sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange en cuve de produits antiparasitaires peut entraîner une réduction de l'efficacité des pesticides ou une augmentation des dommages aux cultures hôtes. L'utilisateur doit contacter ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

SECTION 13 : CULTURES HOMOLOGUÉES ET PÉRIODES D'APPLICATION

CULTURES HOMOLOGUÉES

Le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} est homologué pour réprimer ou supprimer les maladies foliaires du blé (printemps, hiver et blé dur), de l'orge, de l'avoine et du soja.

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} supprimera

2023-1000
2023-12-08

les maladies indiquées, sauf indication contraire comme répression.

Une seule application de CUSTODIA^{MD} est autorisée par année.

CULTURES	MALADIES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	REMARQUES
Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Rouilles brune (<i>Puccinia triticina</i>) Rouille de la tige du blé (<i>Puccinia graminis</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)	465 à 630 mL/ha	Appliquer le fongicide foliaire CUSTODIA ^{MD} sur les feuilles dès les premiers signes ou au tout premier stade de la maladie, surtout si les conditions climatiques favorisent le développement de la maladie, jusqu'à la fin de la floraison. Il faut envisager la dose la plus élevée si les conditions climatiques favorisent un degré d'infestation élevé. Le fongicide foliaire CUSTODIA ^{MD} peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien. APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose indiquée dans au moins 100 L d'eau par hectare. APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer la dose indiquée dans au moins 47 L d'eau par hectare.
Orge	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Rouilles des feuilles (<i>Puccinia hordei</i>) Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>) Rouille striée (<i>Puccinia striiformis</i>) Tache septorienne	465 à 630 mL/ha	Appliquer le fongicide foliaire CUSTODIA ^{MD} au tout premier stade de la maladie. Il faut envisager la dose la plus élevée si les conditions climatiques favorisent un degré d'infestation élevé. Le fongicide foliaire CUSTODIA ^{MD} peut être

	<p>(<i>Septoria passerinii</i>) Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici- repentis</i>)</p>		<p>appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien.</p> <p>APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 L d'eau par hectare.</p>
Avoine	<p>Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i> var. <i>avenae</i>)</p> <p>Rouille des tiges (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria</i> sp.)</p>	465 mL/ha	<p>Appliquer le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} au tout premier stade de la maladie.</p> <p>Le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} peut être appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien.</p> <p>APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE: Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 L d'eau par hectare.</p>
Soja	<p>Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)</p> <p>Oeil de grenouille (<i>Cercospora sojina</i>)</p>	465 à 630 mL/ha	<p>Appliquer le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} au tout premier stade de la maladie.</p> <p>Il faut envisager la dose la plus élevée si les conditions climatiques favorisent un degré d'infestation élevé ou lorsqu'une forte pression de la maladie est présente.</p> <p>Le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} peut être</p>

2023-1000
2023-12-08

			<p>appliqué avec de l'équipement pour épandage terrestre ou aérien.</p> <p>APPLICATION TERRESTRE : Appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE: Appliquer la dose prescrite dans au moins 47 L d'eau par hectare.</p>
--	--	--	--

SECTION 14 : INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Utiliser 47 à 100 L/ha d'eau.

Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus grossier).

Remplir le réservoir de pulvérisation au trois-quarts avec de l'eau.

Ajouter la quantité nécessaire du fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} dans le pulvérisateur.

Agiter jusqu'à ce que le fongicide soit mélangé à fond.

Continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire de produit d'association.

Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré.

Après avoir terminé de pulvériser le produit, rincer à fond le réservoir, la rampe, les conduites et les filtres internes ou à la buse avec de l'eau propre pour éviter d'endommager d'autres cultures.

Répéter le processus de nettoyage du pulvérisateur à l'aide d'un nettoyant d'appareil de pulvérisation convenable.

SECTION 15 : ROTATION DES CULTURES

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette dans les champs traités immédiatement après la récolte. Pour les cultures non-mentionnées sur cette étiquette, ne rien ressemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

SECTION 16 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} contient un fongicide appartenant au groupe 3 et 11. Toute population (de champignons) peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} et à d'autres fongicides du groupe 3 et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} ou d'autres fongicides du même groupe 3 et 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Ne pas dépasser le nombre maximal d'applications indiqué et ne pas effectuer plus d'une application de fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} ou d'autres fongicides du même groupe avant d'alterner avec un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

2023-1000
2023-12-08

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à le fongicide foliaire CUSTODIA^{MD} chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

MD

Custodia est une marque déposée d'une société du groupe ADAMA.